



GUIDE

Constitution du dossier de candidature en
Master 2^{ème} année Santé Publique,

Parcours Intervention en promotion de la santé (IPS)
en elearning

La saisie du dossier de candidature ne correspond pas à une inscription définitive.

A l'issue des documents fournis, vous aurez à déposer dans un espace dédié tous les documents utiles à cette candidature. Une fois le dossier validé, une commission pédagogique l'examine et se réserve le droit de donner son avis (accepté, refusé ou réorienté).

SOMMAIRE

A. LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE	3
1. Saisie et sauvegarde du formulaire de candidature.....	3
2. Formulaire de candidature	3
3. Constitution du dossier de candidature	3
B. MODALITE DE SUIVI DE LA FORMATION EN UN OU DEUX ANS	4
C. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE	4
1. Relève de la formation initiale (FI).....	4
2. Relève de la formation continue (FC)	4
3. Relève de la formation permanente (FP).....	4
D. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)	5
<i>VAP = Validation des acquis professionnels en vue de l'accès à une formation.....</i>	<i>5</i>
E. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION.....	5
F. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS	5
1. Niveau de compétence en français	5
2. AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)	5
G. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING.....	6
H. LE STAGE EN M2 IPS (fiche information stage - fiche prévision stage recherche).....	6

Le master 2^{ème} année Santé Publique, Parcours Intervention en promotion de la santé (IPS) est enseigné en elearning via une plateforme internet. **Ce master est principalement à orientation professionnelle (IPS – P). Quelques places en Master à orientation Recherche (IPS – R) sont disponibles chaque année. L'orientation Recherche exige la présence ponctuelle à NANCY ou dans une autre ville de l'inter-région pour quelques UE.**

Les étudiants intéressés par l'orientation RECHERCHE doivent obligatoirement se faire connaître en nous adressant un mail : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr et surtout en précisant la demande dans l'objet du mail.

A. LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1. Saisie et sauvegarde du formulaire de candidature

- Pour accéder au formulaire de candidature, vous devez saisir une adresse électronique valide afin d'obtenir un mot de passe. ***Vous devrez toujours utiliser la même adresse électronique.***
- Vous recevez, ensuite, sur votre boîte mail, un message avec les informations nécessaires pour vous connecter et accéder au dossier de candidature.
- En suivant ces informations, vous pourrez remplir votre formulaire en ligne. Ces informations sont protégées. Leur usage est strictement réservé à la procédure interne à l'établissement.
- ***Attention : Votre formulaire sera sauvegardé lorsque vous aurez effectué la totalité de la saisie.*** Si vous fermez le formulaire en cours de saisie, les données ne seront pas enregistrées.
Pour information : Les champs marqués d'une étoile rouge (*) doivent être obligatoirement remplis. Un champ obligatoire non renseigné bloque le passage à la page suivante.
- Après saisie des informations requises, vous validez définitivement votre formulaire. Vous ne pourrez plus modifier ces informations.

2. Formulaire de candidature de candidature

- Une fois le formulaire validé définitivement, vous accédez à un espace dédié au dépôt des documents liés à la candidature.

3. Constitution du dossier de candidature

Les documents ci-dessous doivent être déposés dans l'espace dédié :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus après le baccalauréat (ou attestations de réussite certifiées et signées par l'établissement) (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

B. MODALITE DE SUIVI DE LA FORMATION EN UN OU DEUX ANS

Vous devez obligatoirement vous prononcer sur le choix de la modalité de suivi de la formation : un an ou deux ans. Pour vous aider dans votre choix, vous trouverez :

- les [plannings](#) de la formation (semestre 9 et 10) ;
- les parcours et programmes du [master 2ème année IPS étalé sur 2 ans](#)

Réfléchissez bien avant d'effectuer votre choix : aurais-je bien la disponibilité nécessaire pour faire ma formation sur un an ? **Ce choix est définitif** et ne pourra, en aucun cas, être modifié en cours de formation.

C. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE

Nos formations peuvent être proposées en formation initiale, continue et permanente. Quelle est la différence entre ces modalités ?

1. Relève de la formation initiale (FI)

Toute personne qui a terminé ou interrompu son cursus de formation initiale depuis moins de deux ans.

Un cursus initial est terminé à la fin de l'année de dernière inscription au diplôme principal après le bac.

Exemple : sera encore en FI en septembre 2021, tout étudiant dont la dernière inscription universitaire en FI, telle que définie plus haut, a eu lieu en 2019-2020, quelle que soit la date du diplôme obtenu dans cette année 2020.

Tout étudiant en FI devra s'acquitter **IMPERATIVEMENT** de la **CVEC** (Contribution Vie Etudiante et Campus : [CVEC](#)) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

2. Relève de la formation continue (FC)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et dont la formation est financée par l'employeur ou un organisme.

L'employeur ou l'organisme complète le [formulaire de prise en charge des frais de formation continue](#) et le renvoie par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr

3. Relève de la formation permanente (FP)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et qui finance elle-même la formation.

Les tarifs en formation continue et permanente sont identiques (cf [site de l'Ecole de Santé Publique](#))

D. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)

VAP = Validation des acquis professionnels en vue de l'accès à une formation

Cette procédure s'adresse aux personnes qui n'ont pas le niveau requis, mais peuvent justifier d'une expérience professionnelle dans des domaines en rapport avec le diplôme visé.

Ce [dossier VAP](#) sera à déposer en ligne et à joindre au dossier de candidature pour avis de la commission pédagogique.

E. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION

Le candidat ne peut choisir sa ville d'inscription. L'adresse postale saisie dans le dossier de candidature détermine automatiquement la ville d'inscription. Ainsi, seront inscrites à :

- **Besançon** : les personnes domiciliées dans les départements :

25	Doubs	39	Jura
70	Haute Saône	90	Territoire de Belfort

- **Reims** : les personnes domiciliées dans les départements :

08	Ardennes	09	Aube
51	Marne	52	Haute Marne

- **Strasbourg** : les personnes domiciliées dans les départements :

67	Bas Rhin	68	Haut Rhin
----	----------	----	-----------

- **Dijon** : les personnes domiciliées dans les départements :

21	Côte d'Or	58	Nièvre
71	Saône et Loire	89	Yonne

Le candidat domicilié dans **un autre département que ceux cités précédemment ou dans les DOM-TOM ou dans un pays étranger** sera obligatoirement inscrit à **Nancy**

F. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Nous vous recommandons de lire très attentivement les informations qui suivent, en particulier celles concernant l'AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie).

1. Niveau de compétence en français

Il est recommandé de justifier d'un niveau de compétence en français tel que celui attesté par le TCF (Test de Connaissance du Français – Niveau DELF B2). Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <http://www.ciep.fr>

2. AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)

L'AUF (Agence universitaire pour la Francophonie) propose des tarifs préférentiels aux étudiants de la francophonie pour les deux parcours à distance du master 1^{ère} année Santé publique : IPS et ERCE.

Il est conseillé aux étudiants issus d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (<https://www.francophonie.org/>) de déposer un **dossier** sur le site de l'AUF, parallèlement au dossier de candidature à l'Ecole de Santé Publique de Nancy. Pour le faire, suivez ce lien : <http://www.foad-mooc.auf.org/+Ecole-de-Sante-Publique-de-Nancy-+.html?type=FOAD>

Cependant, tous les étudiants qui ont déposé un dossier sur le site de l'AUF, pourront, s'ils sont inscrits au diplôme, bénéficier des services proposés par l'AUF, à savoir possibilité de :

- passer les examens dans les Campus Numériques Francophones (CNF),
- suivre des enseignements sous forme de visioconférences,
- bénéficier des équipements proposés dans les CNF (ordinateur, connexion haut débit...)
- accéder à une documentation et à un centre d'accès à l'information qui permet la consultation à prix subventionné des grandes bases de données internationales et la commande de documents primaires, d'articles scientifiques (le tout en ligne).

TRES IMPORTANT : Les étudiants n'étant pas passés par l'AUF ne pourront donc pas passer leurs examens dans les différents centres AUF. Ils passeront obligatoirement leurs examens à Nancy. Aussi nous insistons sur l'importance de remplir un dossier sur le site de l'AUF, parallèlement à ce dossier de candidature.

G. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plate forme internet FAD dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE) auxquelles sont adossés des ECTS. Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants par groupe) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou webconférences sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 8 à 12 semaines. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Les formations sont évaluées soit en contrôle continu (CC) soit en contrôle terminal (CT). Afin de valider vos connaissances en Contrôle continu en e-learning des activités sont proposées. Elles apparaissent sous les formes suivantes :

- **ACC activités en contrôle continu** – Elles sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE
- **AT activités tutorées** - Elle sont corrigées par le référent individuellement ou collectivement mais pas notées
- **AAF Activités en auto formation** - Ces activités ne sont ni corrigées ni notées.

Une session de regroupement d'une semaine a lieu à Nancy au cours de chaque semestre (novembre et mars). Elles ont pour but de faire le point sur les différentes UE. Elles proposent des activités de révisions.

H. LE STAGE EN M2 IPS ([fiche information stage](#))

Le stage doit permettre aux étudiants de prendre des responsabilités dans le management d'un projet d'intervention en santé mené par l'institution d'accueil.

- Pour un stage intervention à orientation professionnelle, le stage a une durée de 5 mois à temps plein (ou 10 mois à temps partiel). Comme cette durée ne permet pas de mener de bout en bout un projet d'intervention, le plus souvent, il s'agit de confier à l'étudiant une mission qui s'intègre dans un projet plus vaste. Cette mission doit comprendre une phase de conception et une phase de mise en œuvre qui tiennent compte de l'échéancier et des contraintes de réalisation.

La fiche prévision de stage n'est pas à remplir dans le dossier de candidature.

- Un stage orienté recherche est également possible **pour quelques étudiants** du parcours IPS. Le stage doit être effectué dans une équipe de recherche et sur une thématique de recherche en promotion de la santé. Sa validation exige la soumission d'un article scientifique pour lequel l'étudiant est premier auteur. Le stage a une durée de 10 mois à mi-temps.

Condition :

- Télécharger et compléter la [fiche prévision stage recherche](#)
- Prendre contact avec Mme Joelle Kivits – responsable du M2 IPS (joelle.kivits@univ-lorraine.fr) pour validation du projet de stage
- Après validation du projet de stage, déposer la fiche prévision stage recherche dans le dossier de candidature